



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 MARS 2015 A 20H00

Le 12 mars 2015 à 20h00, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 5 mars 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : LECLERCQ Laurent, GUITTARD Bruno, DELACHAUME-ECHIVARD Guillemine, DUFRESNE Jean-Yves, PETIT Catherine, DARGERIE Jean-François, CIPIERRE Aurélie, COSTE Dominique, GERAY Alain, POMPON Joëlle, GOUSSARD Daniel, BESNARD-DELANOUE Magali, LABET Gérard, MARY Christelle, VALENTIN Nathalie, RENONCE Magali, DAVID Sylvain.

ABSENTS EXCUSES : KOBON Aristide, CLOUET François, THOMAS Danielle, SELLIER Sabine, GONZALEZ-DELARUE Lydia, KEITA Abdoulaye.

Conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par : Danielle THOMAS à Laurent LECLERCQ, Sabine SELLIER à Aurélie CIPIERRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel GOUSSARD.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puis ouvre la séance.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs remis.

Daniel GOUSSARD est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2014, tel qu'il a été transmis aux conseillers municipaux.

Monsieur GOUSSARD fait remarquer l'envoi tardif du compte-rendu du Conseil municipal, ainsi que de la convocation à la séance du jour.

Monsieur le Maire déclare qu'une vigilance particulière sera apportée pour la bonne transmission des documents, suffisamment en amont des conseils pour laisser le temps aux conseillers d'en prendre connaissance. Il précise toutefois que les délais légaux ont été respectés, et explique que certaines omissions peuvent avoir lieu en raison de la diversité des modes de transmission selon les conseillers.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les décisions du Maire

Une présentation des décisions municipales est faite par le Directeur Général des Services, Valentin MICLOT.

Le Conseil municipal prend acte des pièces signées en vertu de la délégation de pouvoirs.

1. Budget principal – approbation du compte administratif de l'exercice 2014

Rapport de : Laurent LECLERCQ

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, puis les interventions de : Daniel GOUSSARD, Gérard LABET.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2014.

Après avoir son exposé du compte administratif, Monsieur le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29, annonce au Conseil municipal la nécessité de désigner un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif de l'exercice 2014.

Bruno GUITTARD est désigné à l'unanimité Président de séance et Monsieur le Maire quitte la salle afin que le conseil puisse procéder au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE DONNER QUITUS** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal de la commune
- **D'ADOPTER** le Compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal de la commune dont la balance générale s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 611 032.55€
Recettes	2 516 979.74€
Résultat de l'année (excédent)	+ 905 947.19€
Clôture 2013 (excédent)	+ 1 389 378.95€
Résultat de la section (excédent) :	+ 2 295 326.14€

Section d'investissement :

Dépenses	1 828 439.99€
Recettes :	859 699.01€
Résultat de l'année (déficit) :	- 968 740.98€
Clôture 2013 (déficit) :	- 296 828.74€
Résultat de la section (déficit)	- 1 265 569.72€
Résultat global de clôture	+ 1 029 756.42€

- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes,

Retour de Monsieur le Maire

2. Budget principal – approbation du compte de gestion de l'exercice 2014

Rapport de : Laurent LECLERCQ

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur.

Suite à l'approbation du compte administratif, il convient d'approuver le compte de gestion du receveur, document de synthèse rassemblant tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Receveur Municipal du budget principal de la commune, établi comme suit pour l'exercice 2014, celui-ci étant conforme au Compte administratif 2014 dudit budget :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 611 032.55€
Recettes	2 516 979.74€
Résultat de l'année (excédent)	+ 905 947.19€
Clôture 2013 (excédent)	+ 1 389 378.95€
Résultat de la section (excédent) :	+ 2 295 326.14€

Section d'investissement :

Dépenses	1 828 439.99€
Recettes :	859 699.01€
Résultat de l'année (déficit) :	- 968 740.98€
Clôture 2013 (déficit) :	- 296 828.74€
Résultat de la section (déficit)	- 1 265 569.72€
Résultat global de clôture	+ 1 029 756.42€

3. Budget principal – affectation des résultats de l'exercice 2014

Rapport de : Laurent LECLERCQ

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur.

Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget principal.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif 2014 présente les résultats de clôture suivants :

Excédent de fonctionnement	+ 2 295 326.14€
Déficit d'investissement	- 1 364 069.72€
<i>Déficit d'investissement sur l'exercice 2014</i>	<i>- 968 740.98€</i>
<i>Clôture 2013 (déficit d'investissement)</i>	<i>- 296 828.74€</i>
<i>Restes à réaliser (dépenses) 2014</i>	<i>- 123 500.00€</i>
<i>Restes à réaliser (recettes) 2014</i>	<i>+ 25 000.00€</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget principal de la commune comme suit :

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la section d'investissement :	1 364 069.72€
<i>(Compte R1068)</i>	
Report à nouveau créditeur en Fonctionnement sur l'exercice 2015 :	931 256.42€
<i>(Compte R002)</i>	
Déficit d'investissement reporté sur 2015 :	1 265 569.72€
<i>(Compte D001)</i>	

4. Acquisition des emprises nécessaires à la réalisation d'un souterrain « piétons-cycles » sous la RD 2020
--

Rapport de : Laurent LECLERCQ

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur.

Daniel GOUSSARD déclare que le prix de cession est peu élevé et que la commune fait une très bonne affaire.

Monsieur le Maire explique que le prix de cession a été discuté avec les propriétaires, qui ont accepté son montant. Il précise que le montant a été évalué d'une part en fonction de la situation actuelle du terrain, situé sous une ligne à haute tension et en bordure de la RD 2020, et d'autre part au regard de sa destination future. Il lui apparaît donc que le prix de 3 €/m² pour une parcelle agricole destinée à accueillir un passage souterrain, et donc peu exploitable à l'avenir, est tout à fait raisonnable.

Dans le cadre de la création du passage souterrain « piétons-cycles » sous la RD 2020, la commune de Toury doit acquérir les emprises nécessaires à la réalisation de cet aménagement, objet de l'état parcellaire ci-après :

Propriétaires	Références cadastrales	Emprises approximatives	Exploitants	Zonage PLU
C.C.A.S. de Toury 5, place Suger 28310 TOURY	AK 330 « rue de Boissay »	95 m ²	Libre	U
	AK 332 « rue de Boissay »	161m ²	Libre	U
	AK 333 « rue de Boissay »	191 m ²	Libre	U
Indivision POMPON 20, rue Nationale 28310 TOURY	AK 334 « La Croix de Saint Jacques »	11 864 m ²	M. & Mme POMPON Thierry	U
CABEP Le Grand Boissay 28310 TOURY	ZO 52 « La Croix Saint Jacques »	1 783 m ²	Libre	A

Les négociations, menées par le Conseil Général d'Eure-et-Loir, ont abouti à des accords amiables sur les bases suivantes :

Terres situées en zone U du PLU : Indivision POMPON et C.C.A.S. de Toury

- Indemnité principale aux propriétaires :
 - o Valeur vénale (terre agricole) :3 € le m²
- Indemnité à exploitation :
 - o Indemnité d'éviction : 0.1766 € le m²
 - o Indemnité de perte de récolte : 0.7870 € le m²

Terres situées en zone A du PLU : CABEP

- Cession gratuite

Les emprises définitives seront calculées après la réalisation des travaux par l'établissement des documents d'arpentage. Les actes de vente à intervenir entre d'une part la commune de Toury et le C.C.A.S. de Toury, et entre la commune de Toury et la CABEP d'autre part, seront établis au regard de ces documents.

L'acte de vente avec l'indivision POMPON peut quant à lui intervenir dès à présent, étant donné que la vente concerne l'intégralité de la parcelle AK n°334, sise lieudit « La Croix de Saint Jacques », d'une superficie de 1ha 18a 64 ca, au prix de :

- Indemnités aux propriétaires :
 - o Valeur vénale de la parcelle : 35 592.00 €
- Indemnités à l'exploitant :
 - o Indemnité d'éviction : 2 095.18 €
 - o Indemnité de perte de récolte :9 336.96 €

La commune de Toury s'engage à louer, une fois acquise et à titre précaire, la parcelle cadastrée AK n°334 à Monsieur Thierry POMPON, moyennant un prix de 100.00€ / ha /an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour permettre la création du passage souterrain « piétons-cycles » sous la RD 2020, la commune de Toury doit acquérir les emprises nécessaires à sa réalisation,

Vu les négociations menées par le Conseil Général d'Eure-et-Loir et la commune de Toury et les accords amiables des propriétaires respectifs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du passage souterrain « piétons-cycles » sous la RD 2020, aux conditions financières évoquées ci-dessus, à réajuster en fonction des superficies exactes qui seront calculées après les travaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recevoir et à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions ;
- **DE DIRE** que la commune de Toury louera à titre précaire du surplus de la parcelle cadastrée AK 334 à Monsieur Thierry POMPON, au prix de 100 € / ha / an.

5. Adhésion à l'association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes

Rapport de : Laurent LECLERCQ

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, puis l'intervention de Daniel GOUSSARD.

Depuis quelques années, la commune de Toury s'est engagée dans une politique de fleurissement et d'embellissement.

Dans le cadre de cette politique, il convient d'adhérer à l'association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes du Centre, qui agit en soutien et en partenariat de la commune pour œuvrer dans ce domaine.

Le montant de l'adhésion pour les communes de 1 000 à 5 000 habitants est de 65.00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune à l'Association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes du Centre, pour un montant de 65.00€ pour l'année 2015 ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2015 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le collectif NOSE, association d'artistes des régions Centre et Ile-de-France, représenté par sa Présidente Nathalie ISTAS, a déposé le 20 janvier 2015 auprès de la mairie de Toury une demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation du court-métrage « J'en suis revenu ». Ce court-métrage, réalisé par Mathilde Carreau, sera tourné principalement sur la commune de Toury et associera des habitants, notamment à l'occasion du Repas des Aînés organisé le 22 mars 2015.

Catherine PETIT intervient pour préciser que des ateliers pédagogiques sont également organisés en partenariat avec le collège Louis Blériot de Toury.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention formulée par le Collectif NOSE auprès de la commune de Toury, pour la réalisation du court-métrage « J'en suis revenu »,

Considérant la volonté de la commune de soutenir ce projet qui s'inscrit sur notre territoire et qui associe des acteurs locaux et des habitants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** au Collectif NOSE, représenté par sa Présidente Nathalie ISTAS, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ (mille euros) pour la réalisation du court métrage « J'en suis revenu » ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2015 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux Fêtes, aux Sports et à la Culture, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

7. Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de service pour la cantine scolaire de l'accueil de loisirs de Toury à la Communauté de communes de la Beauce de Janville

Rapport de : Laurent LECLERCQ

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur.

Afin de permettre à la Communauté de communes de la Beauce de Janville (CCBJ) d'assurer sa compétence relative à l'accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement, la commune de Toury lui met à disposition son personnel pour assurer le service de cantine.

Il convient ainsi de signer avec la CCBJ un avenant n°4 à la convention initiale afin de proroger la mise à disposition de services pour la cantine de l'accueil de loisirs de Toury.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la signature d'un avenant n°4 à la convention de mise à disposition du personnel à la Communauté de communes de la Beauce de Janville pour la cantine de l'accueil de loisirs de Toury,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ce nouvel avenant jusqu'au 1^{er} septembre 2015, et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

8. Questions diverses

Monsieur le Maire déclare qu'avant de procéder au traditionnel tour de table, il souhaite aborder un sujet sensible et problématique qui a fait l'actualité de la commune ces derniers jours : la fermeture imminente d'Ecomarché.

- **Fermeture d'Ecomarché**

Monsieur le Maire tient tout d'abord à préciser qu'il a appris la nouvelle le lundi 2 mars par l'intermédiaire de l'exploitant actuel. Celui-ci l'a averti de sa décision de mettre fin à son bail commercial au 31 mars 2015. Cette décision a été motivée par des résultats financiers négatifs depuis plusieurs mois, dus à une fréquentation en baisse. L'exploitant a donc la volonté de se concentrer à l'avenir sur son activité sur le site de Janville.

Après avoir contacté les propriétaires, à savoir Immo mousquetaires du Groupe Intermarché, pour connaître leurs intentions quant à la destination prochaine des locaux, il s'avère que la situation est compliquée en raison des perspectives de développement économique du territoire. En effet, la pertinence de maintenir une petite ou moyenne surface à cet endroit dépend directement du développement de la zone d'activités de la Haute Borne.

Monsieur le Maire explique que les grands principes de développement de cette zone sont définis par le Document d'Aménagement Commercial (DAC), réalisé par la Chambre de Commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir, pour le compte de la Communauté de communes de la Beauce de Janville (CCBJ), en charge de la compétence « développement économique » sur le territoire communautaire. Le DAC prévoit ainsi la possibilité d'implanter 1 grande surface (2000m²) sur le site de Toury, en plus du site de Janville. Le centre commercial du centre-ville devant faire l'objet d'une réhabilitation en accueillant des petits commerces de proximité.

Monsieur le Maire précise que la mandature précédente avait reçu deux candidats potentiels pour s'implanter sur le site de Toury, candidats qui avaient été ensuite invités pour une présentation à la CCBJ. Parmi ces deux candidats, Intermarché ne s'était pas rendu à la présentation à la CCBJ.

Il tient à insister sur la prise de conscience de la part de la commune de la nécessité de trouver des solutions alternatives pour les personnes qui ne disposent pas de moyens de locomotion. Il rappelle toutefois que la commune ne dispose pas d'une marge de manœuvre large et qu'elle ne peut se substituer à un commerce au risque de perturber la situation commerciale existante. Enfin, le délai de réaction est malheureusement très court, ce qu'il regrette amèrement.

Monsieur le Maire invite les élus aux commentaires en lançant le tour de table et annonce qu'un huis clos se tiendra à l'issue de la séance afin d'aborder les différents points de la problématique.

- Tour de table

Sylvain DAVID regrette l'irresponsabilité de l'exploitant et dénonce l'irrespect qu'il a témoigné aux Tourysiens en annonçant la fermeture de l'Ecomarché si tardivement. Bien sûr cette affaire relève du privé, mais l'attitude de l'exploitant est déplorable.

Nathalie VALENTIN va dans le même sens des déclarations de Sylvain DAVID.

Monsieur le Maire propose que si l'ensemble des élus sont d'accords pour dénoncer cette situation et l'irrespect dont a fait preuve Ecomarché envers les Tourysiens, un texte synthétique sera rédigé et diffusé via le Petit Journal de Toury. La proposition fait l'unanimité.

Daniel GOUSSARD souhaite faire un point sur l'Espace culturel communautaire de Gommerville. Selon lui, de nombreuses questions se posent notamment sur les coûts et sur la pertinence de réaliser un tel équipement aussi loin du bassin de vie central de la communauté de communes.

Monsieur le Maire fait un rappel historique de ce projet. Il s'agissait avant tout de proposer quelque chose de différent de l'existant sur le territoire communautaire. D'une salle polyvalente classique, le projet a évolué vers un espace culturel polyvalent. Monsieur le Maire précise que ce projet a bénéficié de nombreuses subventions, qui n'auraient pas été touchées pour un simple projet de salle polyvalente. Au final, le coût total du projet n'est pas supérieur à un projet de salle polyvalente simple sans subventions.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que le mode de fonctionnement de l'équipement est original et peu coûteux pour la CCBJ, étant donné que c'est une association locale qui en a la charge, et qu'elle travaille en étroite partenariat avec la Région Centre pour la programmation.

Bruno GUITTARD précise également que l'objectif de la politique de la CCBJ est de ne pas tout concentrer sur Janville-Toury, et loue l'esprit positif et le dynamisme actuel de la communauté.

Daniel GOUSSARD salue le mode de fonctionnement de l'espace culturel, mais demande aux élus d'être particulièrement vigilants à l'intérêt de certains investissements, et à ce que ces investissements soient réalisés en adéquation avec la population. Par ailleurs, il regrette le manque de visibilité du budget de la CCBJ.

Monsieur le Maire comprend tout-à-fait les remarques et les inquiétudes de Daniel GOUSSARD. Il précise que les élus, comme tout citoyen, ont la possibilité d'assister aux séances publiques des conseils communautaires. Les informations sont généralement affichées en mairie.

Monsieur le Maire loue enfin auprès du conseil municipal la bonne situation financière de la CCBJ.

Bruno GUITTARD approuve et prend pour exemple le traitement de la question de l'eau, dont les Tourysiens paieront moins cher le m³ grâce aux investissements réalisés ces dernières années.

Catherine PETIT informe les élus et le public de l'organisation d'une réunion publique concernant le dispositif « Voisins Vigilants » le 2 avril 2015 à 18h30 en mairie de Toury.

Auréliе CIPIERRE souhaite aborder la question du stationnement en centre-ville, et la nécessité de pouvoir imposer du roulement afin de ne pas pénaliser les petits commerces. Elle précise qu'elle a eu des retours négatifs quant au passage à sens unique et à la zone bleue dans la rue Nationale.

Monsieur le Maire rappelle que la problématique du stationnement en centre-ville a été traitée durant la fin du précédent mandat en concertation étroite avec les commerçants. Les mesures prises ont toutes été validées par la majorité des commerçants du centre-ville.

De plus, la perspective de réaménagement du centre-ville, notamment par le rachat d'un bâtiment commercial à reconverter, devrait permettre d'améliorer l'offre en stationnement.

Il rappelle enfin que le maintien d'un commerce de proximité et de qualité demeure bien sûr une des priorités des élus.

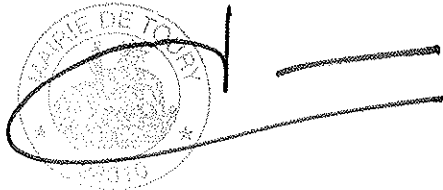
Alain GERAY alerte le conseil municipal sur les problèmes de squat dans les toilettes publiques attenants à la salle polyvalente. L'état du local est déplorable et ne remplit plus sa fonction primaire. Monsieur le Maire répond qu'il est conscient de la problématique et souhaite que cette question soit abordée en commission sécurité.

Gérard LABET informe les élus et le public de l'organisation d'un atelier éco-énergie, en partenariat avec la CCBJ, le 02 avril 2015.

Monsieur le Maire annonce à 22h10 que la séance se poursuit en huis clos. Il remercie le public de sa présence.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 9 avril 2015 à 20h00.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Laurent LECLERCQ



Le secrétaire de séance,
Daniel GOUSSARD



D.G.S.